



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 novembre 2025

CONVOCATION du conseil municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre, le Conseil municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en séance à la salle de la mairie, sous la présidence de Xavier DESMARETS, Maire de la commune.

<u>Date de la convocation :</u>	17 novembre 2025
Nombre de conseillers municipaux en exercice :	14/ Quorum : 8
Nombre de conseillers municipaux présents :	8
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de votes :	9

PRESENCES AU CONSEIL MUNICIPAL

Présents :

Mesdames : Laurence BOURE, Huguette BRAISAZ, Valérie LAGIER,

Messieurs : Yvan BLANC, Bernard BRAGHINI, Guy BRAISAZ, Xavier DESMARETS, Yannick PICHOL-THIEVEND

Absents excusés :

Mesdames Victoire BRAISAZ, Naïma KIROUANI

Messieurs Jean-Luc COMBAZ, Manuel MOLLARD (pouvoir à Xavier DESMARETS), Jean-Paul CUVEX-COMBAZ, Estéban LAGIER.

Agent municipal présent : Quentin Dieppedalle.

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Madame Valérie LAGIER a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 25

• Présentation travaux Route de Belleville Annuit La Croix, par Coredia et Kaena

Dans le cadre des travaux Route de Belleville Annuit La Croix, des glissements de terrain sont survenus, circonstances qui empêchent de terminer les travaux avant l'hiver, comme prévu initialement.

Ces phénomènes entraînent un bouleversement du chantier, et la nécessité d'envisager des travaux supplémentaires. Les entreprises du groupement ont communiqué un projet d'avenant à la collectivité.

Dans ce contexte, l'équipe de maîtrise d'œuvre, les entreprises Coredia et Kaena sont présentent pour exposer le contexte, communiquer des informations aux élus municipaux et les accompagner dans la prise de décision.

Kaena procède à la présentation de l'étude géotechnique qui a été réalisée pour établir le Dossier de Consultation des Entreprises : forages – fouilles à la pelle – sondages.

Coredia et Kaena rappellent les circonstances dans le cadre ces évènements se sont produits, et les choix qui ont été opérés.

Les photos prises les 25/09 ,08/10, 15/10 ne montrent pas d'instabilité du talus.

Le 22/10/2025 : premiers indices d'instabilité en sommet de talus.

Un premier glissement est survenu le 28/10/2025, en amont des ouvrages, rive droite.

Un second glissement s'est déclenché le 05/11/2025.

Des travaux et mesures provisoires ont été mis en œuvre pour tenter de sécuriser les ouvrages.

A la suite de ces évènements, le chantier a été arrêté.

Différents travaux sont évoqués :

- Des travaux de sécurisation avant l'hiver (près de 250 000 € HT)
- Des travaux supplémentaires du fait notamment de ces matériaux à reprendre et à évacuer (300 000 € HT).

Ces deux ensembles pourraient être chiffrés au total à près de 550 000 €HT.

Différents sujets sont évoqués :

- **Responsabilités concernant cette situation**

La question de la responsabilité est posée, au regard notamment de toutes les études et relevés réalisés en amont.

Il est demandé que la répartition des responsabilités soit établie.

Des élus rappellent que la présence d'eau et la nature du terrain étaient connues. Il paraît anormal que l'intégralité des travaux supplémentaires soient à la charge de la commune.

- **Interrogation quant à la connaissance de ce risque de glissement.**

Kaena rappelle que ce risque de glissement n'avait pas été détecté précédemment, ni par eux ni par le géotechnicien de l'entreprise.

Kaena indique que quelques jours avant le glissement de terrain, l'entreprise avait fait un mail pour alerter sur ce risque et la nécessité de sécuriser ce talus. La Mairie était en copie. Ces travaux pouvaient se chiffrer à près de 80 000 € HT.

Considérant ce contexte : absence d'alerte préalable dans les rapports géotechniques, cout élevé, incertitude quant au risque, la maîtrise d'œuvre n'avait pas donné de suite.

- **Opportunité et faisabilité de réaliser ces travaux de sécurisation avant l'hiver.**

Les travaux de sécurisation portent sur ces éléments :

- Terrassement et évacuation des matériaux concernés par le glissement de terrain,
- Equipements techniques pour sécuriser le talus, en privilégiant une solution pérenne et de longs termes,
- Prolongement du busage, demandé pour mémoire depuis septembre à l'entreprise.

M le Maire indique que les services du RTM ont été de nouveau sollicités pour avoir un avis. Une visite sur site a été effectuée. Leur avis, donné oralement, reste nuancé sur ces propositions.

Les élus présents sont sceptiques quant à l'utilité de certains de ces travaux. Le rapport entre le cout élevé des mesures et leur efficacité relative pose question.

Par ailleurs, avec la maîtrise d'œuvre, et à la suite des retours des entreprises, considérant les chutes de neige, la réalisation de ces travaux avant l'hiver paraît compromise.

Il est convenu de la nécessité de réaliser les travaux portant sur le prolongement du busage, et de replier le chantier pour l'hiver.

- **Interrogation quant au contenu des travaux supplémentaires (chiffrés à environ 300 000 € HT),**

Coredia rappelle que ces chiffrages ont été transmis par les entreprises. Ils doivent encore être analysés par la maîtrise d'œuvre.

Pour les élus, le contenu des travaux supplémentaires est difficile à comprendre. La responsabilité des uns et des autres est encore questionnée concernant la prise en charge de ces travaux.

- **Technique – Travaux – Environnement**

- 1- Voie communale – Secteur Annuit La Croix – Marché public de travaux n°2025-07 pour la sécurisation de la route de Belleville - Avenant n°1**

Dans le cadre du projet de sécurisation de la route de Belleville, la commune a passé un marché public de travaux n°2025-07, avec l'entreprise LEGENDRE.

Lors du Conseil municipal du 20 octobre 2025, la passation d'un avenant n°1 a été approuvée pour faire face à des sujétions techniques imprévues liées à des glissements du terrain.

Depuis, les conditions se sont dégradées, nécessitant d'actualiser cet avenant n°1, dont la signature n'est pas effective.

Ces travaux visent à sécuriser le chantier avant l'hiver, et portent notamment sur les travaux suivants :

- Fourniture et pose provisoire de 59 blocs béton,
- Terrassement en déblais pour réalisation d'enrochements et purge et évacuation des terres de l'éboulement, partie amont de la route, rive droite,
- Réalisation d'ancrages,
- Autres travaux divers.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (9 voix) :

PREND NOTE des observations et explications formulées par la maîtrise d'œuvre,

CONSTATE que les travaux initialement envisagés ne peuvent plus être mis en œuvre au regard des conditions climatiques,

APPROUVE la réalisation du prolongement du busage,

DECIDE l'arrêt du chantier pour cet hiver,

DECIDE de profiter de ce calendrier pour travailler le projet, échanger avec les parties prenantes concernant l'avenant, et réamorcer les travaux au printemps.

- **Points divers**

- Projet logements Chalet Marie-Thérèse (ex-LCL) : il est nécessaire de trouver 3 dénominations de bâtiments. Plusieurs noms sont proposés.

Xavier DESMARETS,
Maire



Valérie LAGIER
Secrétaire de séance